

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE VICTOR HUGO Arrêté de police N° 66/2018 du 30 août 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code la route,

MAIRIE DE

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à pssurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo ans le cadre d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS.

(NORD)

ARRETE

Des travaux de création d'un branchement électrique aéro-souterrain de Article 1 type 1 seront effectués pour une durée de 12 jours à compter du lundi 17 septembre 2018 dans la rue Victor Hugo.

Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins Article 2 du chantier.

La vitesse de circulation sera réduite à 30KM/H. Article 3

Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du Article 4 chantier

La société SATCOMS exécutera les travaux et se chargera d'assurer la Article 5 sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.

La société SATCOMS dont le siège est au 18 Chemin de Croisette 62118 Article 6

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de

DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN Le 30 août 2018 Le Maire, Maryline Lucas



Tous les courriers sont à adresser à Madame le B.P. 29 • 59287 GUESNAIN Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13

http://www.ville-guesnain.fr